



# CONVOCAATION

Montréal, le 22 mars 2011

À tous les syndicats du secteur transport scolaire FEESP  
À tous les salarié-es responsables du dossier du transport scolaire

Bonjour à tous!

Nous vous convoquons à une réunion sectorielle des syndicats du secteur transport scolaire. Cette rencontre se tiendra :

## L'exécutif du Secteur transport scolaire

JACQUES FORGUES  
PRÉSIDENT

SERGE LÉTOURNEAU  
VICE-PRÉSIDENT

LYNE LACERTE  
SECRÉTAIRE

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Date :</b>  | <b>Le mardi 5 avril 2011</b>   |
| <b>Heure :</b> | <b>9 h 30</b>  |
| <b>Lieu :</b>  | <b>La Rose D'Or<br/>1121, rue Ste-Marguerite<br/>Trois-Rivières<br/>Téléphone : 819 372-5151</b> |

- Il est très important que les syndicats participent en grand nombre à cette réunion, car nous discuterons de la poursuite du plan d'action adopté le 1<sup>er</sup> février 2011;
- Modification des statuts et règlements du secteur.

Aussi, nous vous avisons que la CSN a accepté de financer la tenue de cette réunion sectorielle selon les règles jointes à la présente (voir la « **Politique de remboursement** »).

  
Jacques Forgues  
Président - Secteur transport scolaire

p.j Politique de remboursement (FDP)

SECRÉTAIRE  
AUDREY LAPRISE

TÉLÉPHONE :  
514-598-2301

TÉLÉCOPIEUR :  
514-598-2398

# POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

**Les salaires et dépenses** seront remboursés selon la politique du Fonds de défense professionnelle.

Pour recevoir ces remboursements, votre syndicat doit être à jour dans le paiement de ses *per capita* puisque aucun remboursement ne sera autorisé s'il y a plus d'un mois de retard dans le paiement de vos redevances à la CSN. De plus, aucun remboursement ne sera autorisé si la réclamation est faite plus de six mois après la tenue de la rencontre.

Pour les syndicats de 30 membres et moins, le FDP paie les dépenses d'un membre par syndicat et de maximum deux membres pour ceux de 30 membres et plus. De plus, le FDP rembourse le salaire réellement perdu et chaque réclamation doit être accompagnée de la preuve de libération et d'une fiche de paie récente attestant du taux horaire.

Le FDP rembourse également les frais de déplacement et les dépenses (repas) selon les barèmes de la CSN pour les jours de réunion.

**Transport :** Le transport sera remboursé au taux du transport en commun ou à 0,452 \$ du kilomètre pour un aller-retour par syndicat, et ce, du lieu du travail au lieu de la rencontre. Aucune dépense de stationnement ne sera remboursée.

**Coucher :** Les frais de coucher seront remboursés pour un montant équivalant aux barèmes de la CSN soit 104,40 \$ par nuitée par syndicat.

Pour les membres situés à plus de 250 km du lieu de la rencontre et qui souhaitent arriver la veille, les frais de coucher seront remboursés selon les mêmes modalités.

**Repas** Les frais de repas seront remboursés selon les barèmes de la CSN.